

15° Rallye Régional les Routes Picardes 17 et 18 juillet 2010

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 04 juin 2010
Ouverture des engagements	Samedi 05 juin 2010
Clôture des engagements	Lundi 05 juillet 2010 à minuit
Parution du road-book	Dimanche 11 juillet 2010 à 08h30
Accès au parc concurrent à partir du	Vendredi 16 juillet 2009 à 18h30
Vérifications administratives	Samedi 17 juillet 2010 de 12h15 à 16h15
Vérifications techniques	Samedi 17 juillet 2010 de 12h45 à 16h45
1 ^{ere} réunion du collège des commissaires	Samedi 17 juillet 2010 à 17h15
Publication des équipages admis au départ	Samedi 17 juillet 2010 à 18h00
Départ	Samedi 17 juillet 2010 à 19h00
Publication des ordres et heures de départ 2° étape	Samedi 17 juillet 2010 à 23h00
Arrivée	Dimanche 18 juillet 2010 à 16h46
Vérifications finales	Dimanche 18 juillet 2010 après l'arrivée
Publication des résultats	Dimanche 18 juillet 2010, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	Dimanche 18 juillet 2010 à partir 19h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association sportive automobile de l'Aisne organise avec l'Ecurie Quentin de La Tour les 17 et 18 juillet 2010 une épreuve automobile de rallye intitulée le 15° Rallye Régional S.E.V.P. AUTO – Les Routes Picardes. Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie sous le n°2010/0022 le 05/05/2010 et à la F.F.S.A. le 11/05/2010 sous le n° R262.

L'organisateur administratif est l'ASA Aisne et l'organisateur technique est l'Ecurie Quentin de La Tour.

Comité d'Organisation :

Présidente : Annick NARGUET

Membres : tous les membres de l'association Ecurie Quentin de la Tour.

Secrétariat du Rallye

Gilles DANIEL 57 Rue André DIETRICH 02590 ETRAILLERS

Téléphone : 03 23 65 27 79 – télécopie : 03 23 65 86 44 jusqu'au vendredi 16 juillet de 14h00 à 20h30, téléphone 06 13 03 38 08 le samedi 17 juillet.

Suivez les rallyes et les épreuves du comité régional sur le site internet du comité : www.sportautonord.com

Permanence du rallye :

La permanence du rallye sera située au PC course 10 rue de la Comédie à Saint-Quentin, et sera ouverte pendant toute la durée du rallye.

Le numéro de téléphone de permanence sera le 03 21 81 56 68 (URGENCE, déclaration d'ABANDON).

1.1P. : Officiels.

Commissaires sportifs

Président

Bernard DELLENBACH licence 10854

Membres

Jean-François ROUSSELLE licence 2589

Martine PICHELIN licence 18416

Secrétaire

Roseline DOLIQUE licence 150545

Direction de course

Directeur de course général

Thomas LEMIRE licence 35263

Directeur de course adjoint

Valérie THORIN licence 12431

Directeurs de course au PC

Yvette WANTZ licence 1598

en charge des ES

Patrick PERRIN licence 6678

Médecin PC et ES	Adjoint DC sur ES	Michel POTHEAU licence 115790 Marie-Joëlle POTHEAU licence 115791 Marilyne BAZILE licence (en cours) Patrick JOVE licence 128187 Anne-Catherine VIEHE licence 11415 SAMU 02 CH de Saint-Quentin
Commissaires techniques	Responsable	Jean-Michel DESSE licence 5538 Jérôme GUYOT licence 3766, Régis THILMANY licence 110645, Michel LEBEAU licence 8842, Denis LEDOUX licence 135232, Marc CHARBONNEAUX licence 47435, Jean-Claude POULEUR licence 140581, Mickaël LACHERE licence 58237
Chargés des relations avec les concurrents	Responsable	Martine ANNICOTTE licence 4313
Juges de fait		Jean-Pierre VANNOBEL licence 3464
Observateur du comité		Philippe DOLIQUE licence 122520
Chargé des relations avec la presse		Annick NARGUET licence 1585
Classements	Comité régional Nord Picardie	
Responsable des commissaires		Les directeurs d'épreuve
Responsable PC course		Sandrine LANGELEZ licence 42411
Responsable des implantations		Gérard TANT licence 147683
Liaison radio V.H.F.	Comité régional Nord Picardie	

1.2P : *Eligibilité :*

Le Rallye Régional « S.E.V.P. AUTO – Les Routes Picardes » compte pour la coupe de France des Rallyes 2010, pour les Championnats du Comité régional 2010.

1.3P : *Vérifications.*

- Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le 17 juillet Place du champ de foire à Saint-Quentin de 12h15 à 16h15 (administratif) et de 12h45 à 16h45 (technique).
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède l'épreuve, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci Tél : 03 23 65 27 79 de 14h00 à 20h30.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu le 18 juillet 2010 aux garages LAVRILLEUX à Saint-Quentin. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 45 euros T.T.C.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Les voitures des concurrents sont assurées par l'organisateur en responsabilité civile, de la mise en parc fermé de départ jusqu'à la mise en parc fermé d'arrivée ou de leur abandon.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : *Demande d'engagement – inscriptions.*

3.1.5P Toute personne qui désire participer au RALLYE Régional « S.E.V.P. AUTO – Les Routes Picardes » doit adresser au secrétariat du rallye, avant le lundi 5 juillet 2010 à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

3.1.10P Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à 150 voitures.

3.1.11.1P Les droits d'engagements sont fixés à 240 euros avec la publicité facultative des organisateurs et à 480 euros sans cette publicité.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Les chèques seront remis en banque après l'épreuve. Les chèques devront être libellés au nom de « Ecurie Quentin de La Tour ». Les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront placées sur liste d'attente. Le forfait doit être déclaré par écrit ou par fax.

ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1P : Voitures autorisées

A l'exception des WRC et S2000, toutes les voitures admises en rallyes nationaux sont admises en rallyes régionaux.

4.3P : Assistance :

Il y aura un parc d'assistance par tour dont l'emplacement sera défini par le road-book (place du champ de foire à Saint-Quentin). En dehors de ce parc, toute assistance est INTERDITE, de même que le stationnement sur les secteurs de liaison de véhicules d'assistance ou de ravitaillement. Les véhicules suiveurs sont **INTERDITS**. Des juges de fait seront désignés pour faire respecter cette réglementation, ainsi que le respect du code de la route par les concurrents. Les sanctions éventuelles seront prises par le collège des commissaires sportifs.

4.3.2.3P : Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P : PUBLICITE.

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1P : Description

Le rallye Régional « Les Routes Picardes » représente un parcours total de 209,700 km . Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales pour une longueur totale de 37,700 km.

Les ES sont :

ES 1	ZAC La Vallée	4,400	X 1	Soit 4,400
ES 2.4.6	Le Plessis	6,000	X 3	Soit 18,000
ES 3.5.7	Auroir	5,100	X 3	Soit 15,300

Le parcours sera donné sous forme d'un road book, l'itinéraire horaire simplifié figurera en annexe.

6.2P : Reconnaissances.

Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner, et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.

Des contrôles inopinés seront effectuées par des membres de l'Ecurie Quentin de La tour dans les semaines précédents l'épreuve.

6.2.6P Les reconnaissances sont autorisées :

ES 1 ZAC La Vallée, dimanche 11 juillet de 9h00 à 18h00 et samedi 17 juillet de 9h00 à 18h00,

ES 2/4/6 Le Plessis – Brouchy, dimanche 11 juillet de 9h00 à 18h00 et samedi 18 juillet de 9h00 à 17h30,

ES 3/5/7 Auroir – Beauvois en vermandois, dimanche 11 juillet de 9h00 à 18h00 et samedi 17 juillet de 9h00 à 17h30,

En cas d'impossibilité de reconnaître lors de ces 2 jours, les concurrents contacteront le secrétariat du rallye au 03 23 65 27 79 à partir du 09 juillet pour obtenir une dérogation.

Les carnets d'itinéraire seront disponibles le dimanche 11 juillet, brasserie « Le Saxo » place André BAUDEZ, à côté de la gare SNCF, de 8h30 à 16h00, téléphone 03 23 62 31 69 et le samedi 18 juillet à partir de 8h30 sur le champ de foire, permanence au car podium.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1P Le départ

Il sera donné le 17 juillet 2009 à 19h00 sur le podium Place du champ de foire à Saint-Quentin pour la 1^{ère} voiture. Pour la 1^{ère} étape samedi 17, il sera donné dans l'ordre croissant des numéros, numérotation attribuée suivant l'article 3.3. de la réglementation générale des rallyes 2010, pour la 2^{ème} étape dimanche 18, il sera donné dans l'ordre du classement de la première étape, hors pénalité.

7.2.11P Dispositions relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs sont, pour les commissaires, combinaison blanche et chasuble pour les chefs de poste.

7.3P Contrôles de passage (CP), contrôles horaires (CH), mise hors course.

Les pénalités pour retard à un CH seront de 5 secondes par minute ou fraction de minute de retard et de 30 secondes par minute ou fraction de minute d'avance.

7.4P Epreuves spéciales :

L'épreuve spéciale n°1 sera chronométrée à la cellule au centièmes de seconde, les autres le seront au dixième.

7.5P Abandons :

IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le PC course au **03 21.81.56.68**

ARTICLE 8P. : PENALITES – RECLAMATION – APPEL :

Réclamation : 670€

Appel : 3200€

ARTICLE 9P. : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros, cumulables), ainsi que de nombreuses coupes (non cumulables).

Engagement	240 €				
Au classement général	240 €	180 €	120 €		
Aux classes					
De 1 partant	120 €				
De 2 à 3 partants	180 €				
De 4 à 7 partants	200 €	100 €			
De 8 à 10 partants	220 €	100 €	60 €		
Plus de 10 partants	240 €	180 €	120 €	60€	30€
Pilote féminin					
De 1 à 3	180 €				
Plus de 3	210 €				

Pour la remise des prix :

Les classes A7 – FA7 - A7K – FA7K seront confondues.

Les classes A6 – FA6 – A6K – FA6K seront confondues.

Les classes A5 – FA5 – A5K – FA5K seront confondues.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 18 juillet à partir de 19h30 sur le champ de foire à Saint-Quentin**, les concurrents non présents à la remise des prix perdront le bénéfice de leur prix. Trois trophées récompenseront des commissaires par tirage au sort.

TOUT SUR LE COMITE REGIONAL NORD PICARDIE et sur le SPORT AUTOMOBILE SUR INTERNET

www.sportautonord.com